Image not found or type unknown

Qui prévaut ? contrat ou loi?

Par **Pauline11**, le **22/02/2010** à **09:56**

Bonjour,

Je suis étudiante et j'ai signé un contrat de location dans lequel le préavis est de 3 mois. Or, j'occupe un appartement meublé ce qui implique un préavis réduit à 1 mois.

Je dois quitter mon appartement mais quel préavis appliquer ? Celui de 3 mois lié au bail signé ou celui d'1 mois prévu par la loi ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés